

**DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE**

**COMMUNE**

**d'AUBAGNE**

Convocation du **12/12/2025**

Publication le **19/12/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **33**

Quorum : **22**

**N° 47\_181225**

**OBJET : DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES**

Approbation de la  
régularisation de cotisations  
patronales et salariales en  
faveur d'un agent.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ  
formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_47-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



## **Délibération n°47\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

**Monsieur Alain ROUSSET rapporte :**

Madame Marilyn LOVICONI travaille au sein de la Collectivité depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, en qualité de professeure de cor au Conservatoire. En parallèle, elle est également employée au sein de l'Éducation nationale.

Son activité au sein de la Collectivité a été considérée, à tort, comme une activité accessoire. Or, les fonctionnaires relevant du régime spécial pour leur emploi principal sont dispensés, au titre de leur activité publique accessoire, de toutes les cotisations du régime général de sécurité sociale, à l'exception de la CSG et de la CRDS. Cette exonération vaut également pour l'administration employeur.

Par conséquent, l'agent n'a pas cotisé à l'URSSAF et IRCANTEC durant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 décembre 2022. Ces cotisations ont repris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Toutefois, l'absence de cotisations sur toute la période antérieure a des conséquences sur le niveau de la pension de retraite qu'elle pourrait percevoir. En effet, cela entraîne des lacunes dans le calcul des droits de l'intéressée et réduit le montant de sa pension puisque les périodes sans cotisation ne sont pas comptabilisées dans le calcul de la durée d'assurance.

Cette erreur, tout à fait exceptionnelle, ne peut pas être rectifiée par une solution qui serait prévue par les textes réglementaires en vigueur. Il convient néanmoins, de trouver une issue favorable à Madame LOVICONI, qui se projette sur un départ à la retraite. La Collectivité fait donc le choix de régulariser les cotisations non versées et de prendre à sa charge les cotisations patronales et salariales, pour un montant total de :

**- Cotisations URSSAF :** 35.834,82 euros ;

**- Cotisations IRCANTEC:** 10.629,17 euros.

Cette délibération propose ainsi d'approuver la régularisation des cotisations patronales et salariales en faveur de Madame Marilyn LOVICONI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

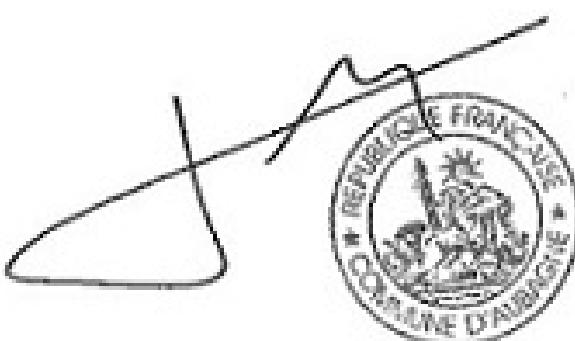
**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles R.123-1 à R.123-16,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** d'APPROUVER la régularisation des cotisations patronales et salariales à la charge de la Collectivité, en faveur de Madame Marilyn LOVICONI, d'un montant de 35.834,82 euros pour l'URSSAF et de 10.629,17 euros pour l'IRCANTEC ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour procéder à cette régularisation ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_47-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



**Délibération n°47\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

**ARTICLE 3** : Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits de l'exercice 2026, chapitre 012.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_47-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025

